Envoyé en préfecture le 16/11/2021
Reçu en préfecture le 16/11/2021
Affiché le 16/11/2021
ID : 073-217303049-20211108-2021_11_06_4-CC

Plan Local d'Urbanisme

Val d'Isère
Département de la Savoie

3. Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Extrait - document complet disponible à l'approbation

© Val d'Isère Andy Parant

REVISION GENERALE du PLU approuvé le 19 décembre 2016	
Modification / révision allégée	**Approbation**
Modification simplifiée n°1	15 octobre 2018
Projet de révision allégée n°2	

DOSSIER POUR LE CONSEIL MUNICIPAL

Révision Modification simplifiée n°1	Atelier-2 architectes - urbanistes
Révision allégée n°2	ESPACES & MUTATIONS

Envoyé en préfecture le 16/11/2021
Reçu en préfecture le 16/11/2021
Affiché le 16/11/2021
ID : 073-217303049-20211108-2021_11_06_4-CC

11 - UTN locale de la Folie Douce

▶ État des lieux

La Folie Douce de Val d'Isère est située à 2 300 m d'altitude, en plein cœur du domaine skiable commun entre Tignes et Val d'Isère, au sommet de la télécabine de la Daille.
Le concept de « fooding-clubbing » décliné par la Folie Douce est né à Val d'Isère en 1981 avant d'être décliné dans d'autres stations réputées des Alpes. Ce concept mêle une restauration d'altitude à une offre festive. Le succès du concept a fait de la Folie Douce un lieu de référence et la signature de Val d'Isère.

LA FOLIE DOUCE DE VAL D'ISERE

▶ Objectifs

A l'occasion de l'abandon de la gare amont de la télécabine de la Daille, l'opérateur de la Folie Douce en place depuis 1981 sur le secteur de la Daille, souhaite réaliser une extension de ses bâtiments et d'investir les lieux de la gare pour la revaloriser et la réhabiliter.
Ce projet ne crée pas de nouvelles emprises au sol mais réinvestit des surfaces de l'ancienne gare attenante en les investissant en surfaces complémentaires pour y développer de nouveaux espaces propices au déploiement de nouveaux services à destination de la clientèle.
Ce projet permet de développer en altitude une offre de services et d'animation touristique destinée aux skieurs et aux non-skieurs dans une approche économe de l'espace et de réemploie de surfaces industrielles abandonnées.
Les objectifs peuvent être résumés en 5 volets :

- Valorisation d'une friche industrielle,
- Sécurisation des usagers vis-à-vis du risque de dégradation d'un bâtiment abandonné en secteur d'altitude,
- Développement de nouveaux services correspondants aux attentes de la clientèle,
- Retour d'image et de notoriété grâce à un projet innovant et attractif,
- Dynamisation économique (nouveaux emplois, nouvelles retombées directes, indirectes et induites.

Envoyé en préfecture le 16/11/2021
Reçu en préfecture le 16/11/2021
Affiché le 16/11/2021
ID : 073-217303049-20211108-2021_11_06_4-CC

▶ localisation

Le projet se localise à l'arrivée de la télécabine de la Daille à 2 290m d'altitude. Il concerne l'ensemble bâti déjà existant de l'établissement de la Folie Douce et de l'ancienne et la nouvelle gare d'arrivée de la télécabine de la Daille.
Il consiste à réinvestir les surfaces désaffectées de l'ancienne gare d'arrivée.

▶ Nature de l'UTN

Le projet consiste à compléter le concept actuel de la Folie Douce par une offre nouvelle permettant d'amener en altitude un panel de services complémentaires à destination de la clientèle de skieurs et de non-skieurs.

Les surfaces touristiques nouvelles seront destinées à la réalisation :

- De services et d'équipements (SAS,toilettes, consignes, vestiaires, etc).
- D'un kids club (Espaces de jeux / ateliers, école de cuisine, école de DJ, école de cirque, école de danse)
- D'espaces conviviaux pour tous (Food court ou Food hall, Bar, Terrasse, Boutique 20 m², Espace co-working, centre de formation/cuisine)
- D'un espace d'exposition « Fotografiska » inspiré de différents sites dans le monde.

Envoyé en préfecture le 16/11/2021
Reçu en préfecture le 16/11/2021
Affiché le 16/11/2021
ID : 073-217303049-20211108-2021_11_06_4-CC

▶ Capacité d'accueil et d'équipement

L'établissement de la Folie Douce fait actuellement 4123 m² de surface de plancher dont 3426 m² exploitées en tant que bar, restaurant, boutique, cuisine et réserves. Il n'est pas prévu de logement de personnel.
Le projet prévoit :

- 697 m² de surface de plancher pour la réhabilitation de l'ancienne gare d'arrivée,
- 636 m² d'extension nouvelle,
- 56 m² de surface de plancher démolies

Ce sont ainsi 1280 m² de surfaces touristiques nouvellement créées pour un projet global de 4706 m² de SP (dont 4706 m² exploités)

L'OAP qui constitue l' UTN locale porte sur la surface nouvelle de 1280 m² de surface de plancher.

Descriptif de la ventilation de la surface de plancher (estimatif pouvant faire l'objet d'ajustements) :

Surfaces actuelles		Projet			Total a terme
		Rehabilitation / changement destination	Extension	Demolition	
Surfaces de plancher en m²	4 123 m² dont 3426 exploités*	environ 697 m²	environ 636 m²	environ 56 m²	(3426+1280) 4706 m² dont 4706 m² exploités*
		697+636-56 =1280m² (chiffre arrondi)			
Emprise au sol en m²	3100 m²	0			3100 m²

L'emprise au sol bâtie actuelle n'est pas modifiée.

Envoyé en préfecture le 16/11/2021
Reçu en préfecture le 16/11/2021
Affiché le 16/11/2021
ID : 073-217303049-20211108-2021_11_06_4-CC

▶ Visuel du projet (à titre indicatif)

Avant travaux

Après travaux

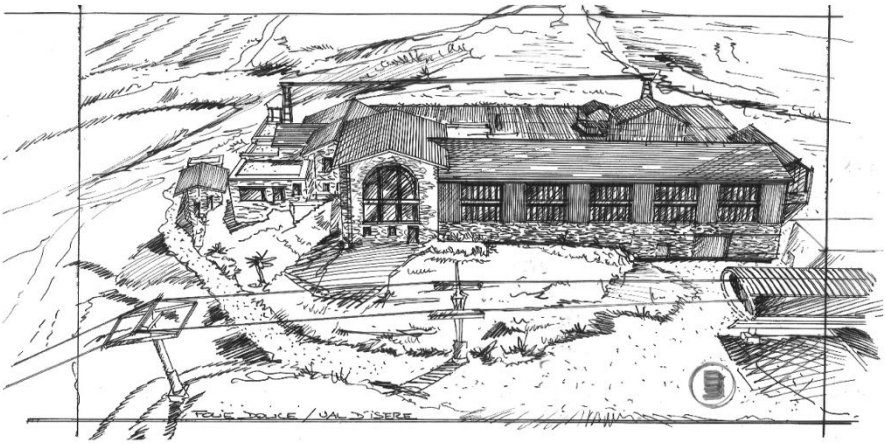

Envoyé en préfecture le 16/11/2021
Reçu en préfecture le 16/11/2021
Affiché le 16/11/2021
ID : 073-217303049-20211108-2021_11_06_4-CC

12 - UTN locale du restaurant d'altitude au lieu-dit Grand Pré

▶ Contexte

Le site de projet a déjà fait l'objet d'une autorisation d'urbanisme accordée au cours de la période de retour en opposabilité du Plan d'Occupation des Sols (POS) ; Depuis, le PLU est de nouveau opposable sur ce site, qui ne prend donc pas en compte cette construction, puisqu'autorisée à postériori.

La présente OAP vise donc à prendre en compte le projet en cours, tout en permettant une adaptation de la capacité d'accueil.

▶ localisation

Le site du Grand Pré est situé à environ 2380 mètres d'altitude dans la combe du Santon.

Le terrain est situé sur le massif de Bellevarde, au lieudit Le Grand Pré Devant, entre les pistes « Génépy », « Grand Pré » et « Collet ».
Cet établissement sera positionné sur le domaine skiable et sera accessible par une piste Cette piste en bordure des parcelles communales présente une pente moyenne de 20%. Pour ses conditions d'accès et de desserte pour les secours (incendie et autres) et l'accessibilité aux personnes handicapées, nous l'avons conçu comme un restaurant d'altitude.

Le projet sera implanté à une distance de 21.50m environ, de la remontée mécanique

Le site est composé de milieux ouverts de type pelouses alpines bordées par le ruisseau du Grand Pré et les éboulis du Rocher du Charvet.

Envoyé en préfecture le 16/11/2021
Reçu en préfecture le 16/11/2021
Affiché le 16/11/2021
ID : 073-217303049-20211108-2021_11_06_4-CC

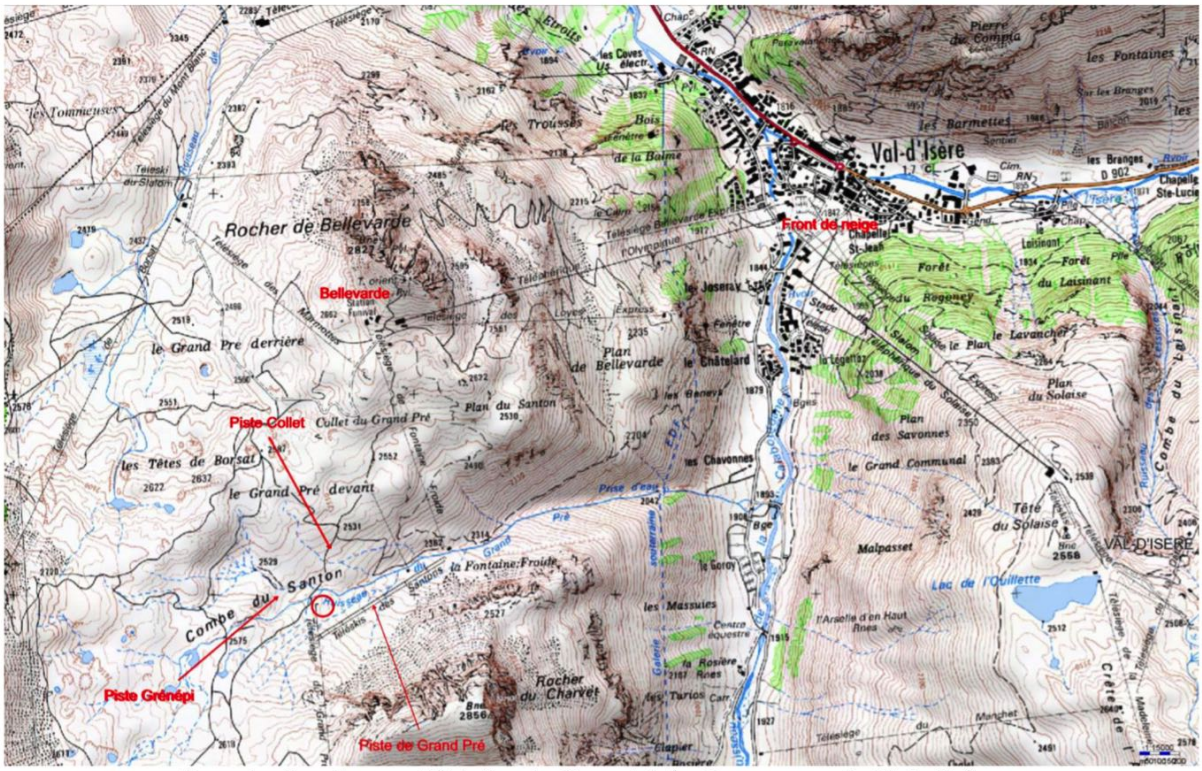

Plan de situation sur IGN site du Grand Pré_ Commune de Val d'Isère

Localisation de l'UTN

Le périmètre reprend l'emprise du secteur Nr3 du règlement graphique.

Situé sur le domaine skiable, le projet est donc intégré au parcours skieurs. A proximité des remontées mécaniques, il bénéficie d'un accès pour les skieurs ou bien même pour les piétons.

▶ Nature de l'UTN

Le secteur Nr3 à vocation à accueillir un restaurant d'altitude avec les services à destination de la clientèle skieur ou randonneurs (hiver et été).

Les surfaces touristiques sont destinées à la réalisation :

- D'une salle de restauration intérieure pour permettre un accueil de qualité quelle que soit la météo.
- D'une cuisine adaptée
- De sanitaires
- Des logements de personnel
- Une terrasse principale, orientée sud et Est sera adossée au bâti et qui s'orientera donc sur la vallée.

Le bâtiment recherche une certaine sobriété énergétique. Notamment, l'enfouissement partiel des locaux de services doit permettre une meilleure inertie thermique.

Envoyé en préfecture le 16/11/2021
Reçu en préfecture le 16/11/2021
Affiché le 16/11/2021
ID : 073-217303049-20211108-2021_11_06_4-CC

Les abords seront réaménagés et replantés après travaux avec des espèces locales, afin de garantir un environnement de qualité pour la clientèle et tous les usagers du restaurant en toutes saison.

Le restaurant sera approvisionné par la remontée mécanique afin d'assurer le service de restauration. Une fois les denrées acheminées par la piste, elles seront réparties dans le sous-sol du restaurant dans les divers espaces de stockage nécessaires au fonctionnement de celui-ci.

▶ Capacité d'accueil et d'équipement

Le projet prévoit :

SURFACE DE PLANCHER TOURISTIQUE (restaurant, bar, cuisine, accueil, circulations, sanitaires)	SURFACE DE PLANCHER NON TOURISTIQUE (garage, stockage, logement de personnel, ...)
310 m2 maximum, dont environ 200 m2 de salle de restaurant.	355 maximum, dont environ 60m2 de logement de personnel (hors locaux communs, vestiaires).

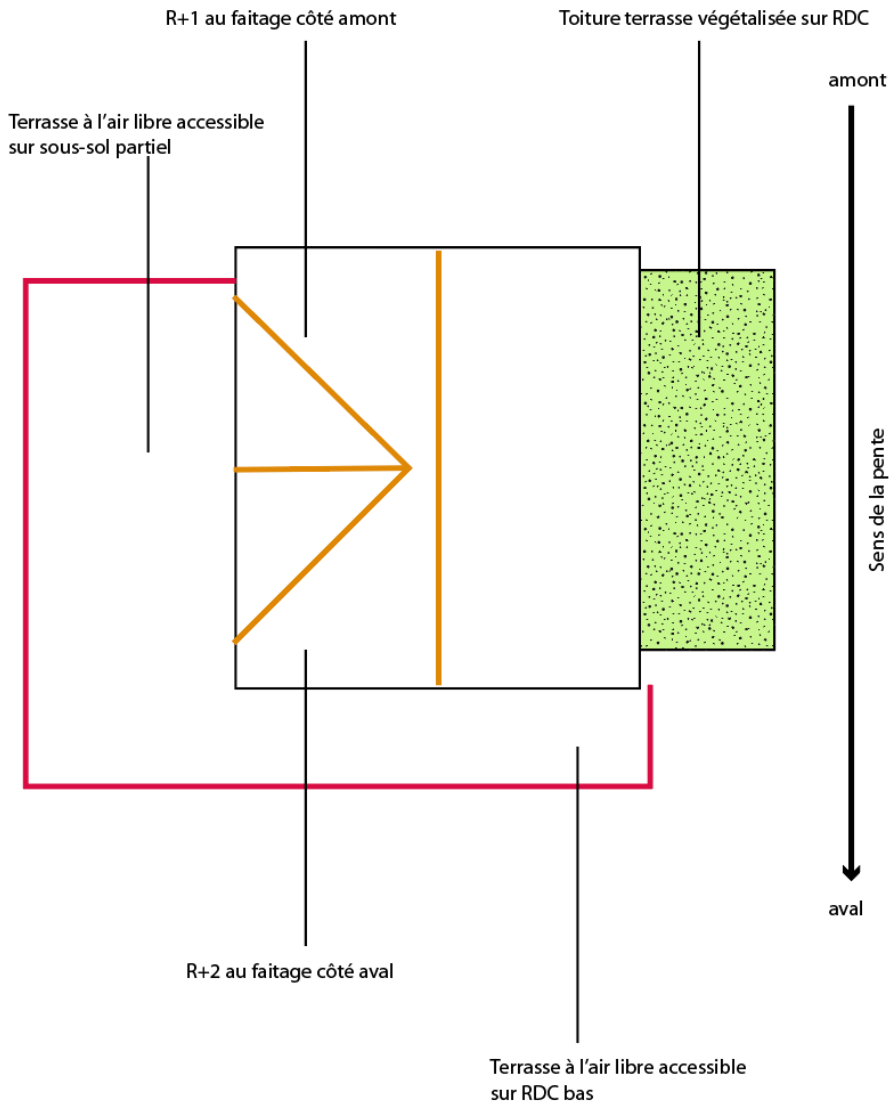

Principe d'organisation

Envoyé en préfecture le 16/11/2021
Reçu en préfecture le 16/11/2021
Affiché le 16/11/2021
ID : 073-217303049-20211108-2021_11_06_4-CC

▶ Orientations liées à l'intégration paysagère

Le projet présente les principales caractéristiques architecturales suivantes :

- Implantation dans la pente naturelle du terrain – hiérarchisation des espaces – minimisation de l'impact visuel pour une meilleure intégration paysagère. Ainsi la hauteur est limitée à 9,50m à l'aval et 7,50m à l'amont (par rapport au terrain naturel).

- **L'insertion dans la pente** : La cuisine et les sanitaires sont implantés au Nord, et les locaux des réserves sont en partie enterrés. Une toiture terrasse abrite cette partie. La volumétrie bâtie sera très discrète et seule la volumétrie du restaurant, c'est-à- dire la toiture principale, sera effectivement dominante. Il en résulte une grande discrétion dans le paysage, un impact paysager vraiment très mesuré permettant un respect optimal du site naturel. Les volumétries à bâtir en aval (le restaurant et la terrasse), seront réalisées en éléments constructifs légers. La stratégie générale d'implantation permet d'ouvrir très généreusement les façades principales et la terrasse à la lumière naturelle du soleil et à la vue sur les pistes de ski.

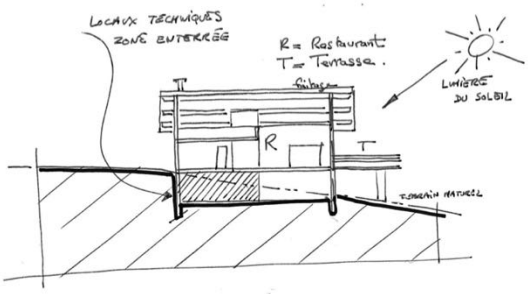

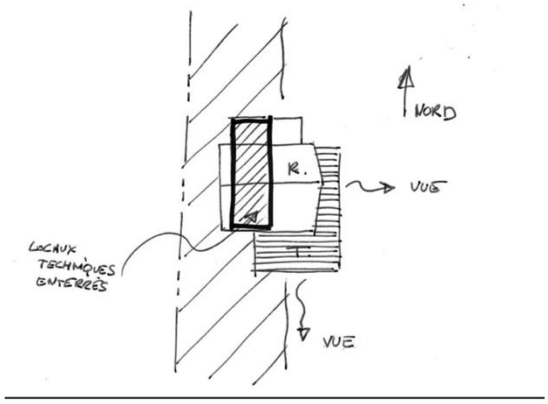

▶ Orientations liées à la prise en compte de l'agriculture

Le site est localisé dans les alpages identifiés dans le SCoT Tarentaise Vanoise. Les accès aux parcelles agricoles seront préservés.

Envoyé en préfecture le 16/11/2021
Reçu en préfecture le 16/11/2021
Affiché le 16/11/2021
ID : 073-217303049-20211108-2021_11_06_4-CC

13 - UTN locale du restaurant d'altitude « La Peau de Vache »

▶ Contexte

Le chalet restaurant actuel a été construit dans les années 1990 à la suite des JO d'Albertville.

Vue sur le restaurant existant

Le projet vise à apporter une surface d'accueil du public supplémentaire permettant d'accueillir la clientèle dans de meilleures conditions, apporter à l'exploitation quelques surfaces privatives complémentaires et adapter légèrement la partie existante (zone cuisine et balcon étage).

La présente OAP vise donc à permettre une majoration de la surface de plancher existante, ainsi que la réalisation d'une terrasse de plain-pied.

▶ localisation

Le site est une plateforme à 2214m d'altitude formant un ressaut dans la face de Bellevarde à Val d'Isère. Le secteur de Bellevarde bénéficie à la fois d'une bonne attractivité hivernale mais aussi estivale (aménagements récents et en cours en faveur du VTT par exemple).

Le projet sera implanté à une distance d'environ 50m d'une gare de remontée mécanique.

Le site est composé de milieux ouverts de type pelouses alpines.

Envoyé en préfecture le 16/11/2021
Reçu en préfecture le 16/11/2021
Affiché le 16/11/2021
ID : 073-217303049-20211108-2021_11_06_4-CC

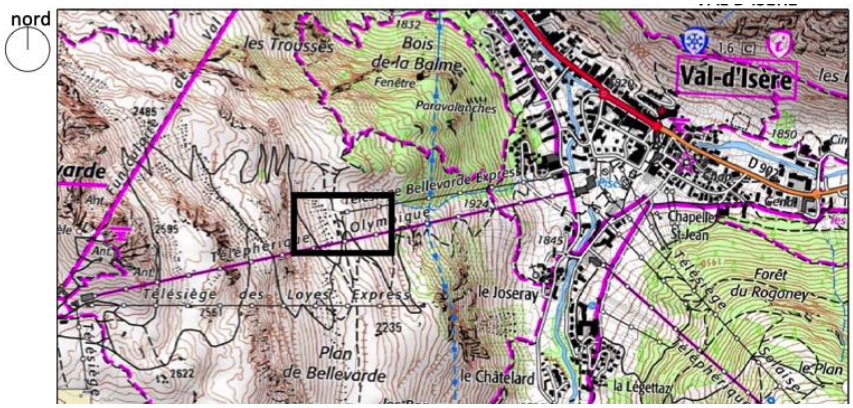

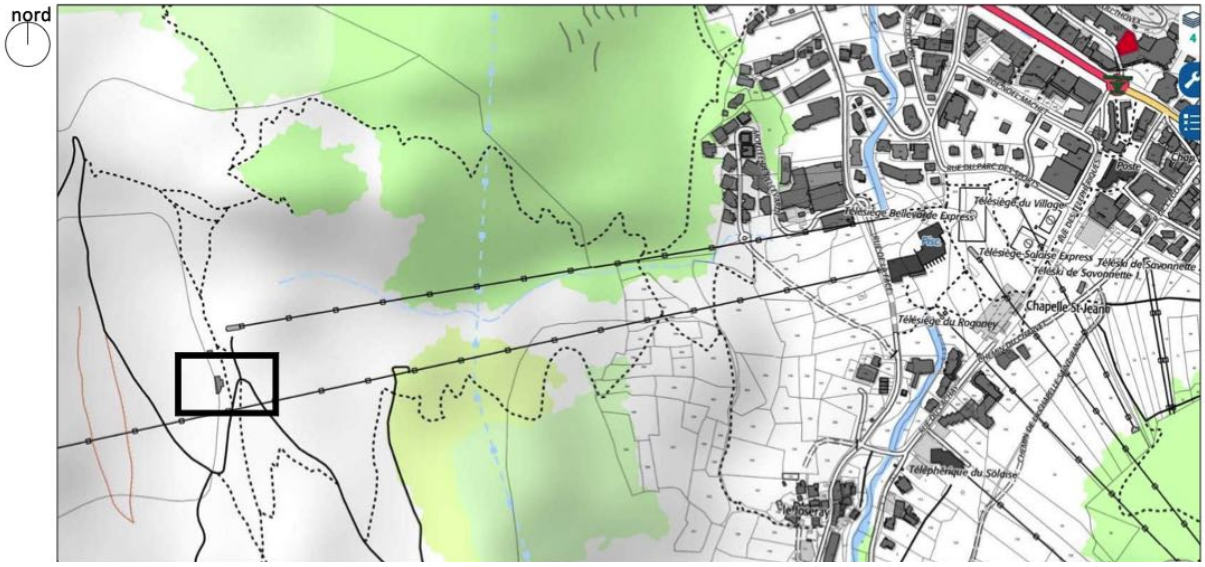

Localisation de l'UTN

Le périmètre reprend l'emprise du secteur Nr4 du règlement graphique, soit une surface d'environ 0,16ha.

Situé sur le domaine skiable, le projet est donc intégré au parcours skieurs. A proximité des remontées mécaniques, il bénéficie d'un accès pour les skieurs ou bien même pour les piétons.

▶ Nature de l'UTN

Le secteur Nr4 à vocation à accueillir un restaurant d'altitude avec les services à destination de la clientèle skieur ou randonneurs (hiver et été).

Le projet vise à renforcer le restaurant existant, en apportant une surface d'accueil du public supplémentaire permettant d'accueillir la clientèle dans de meilleures conditions (espaces intérieurs et terrasses), apporter à l'exploitation quelques surfaces privatives complémentaires et adapter la partie existante (zone cuisine et balcon étage).

Les schémas suivants présentent les plans de l'existant et du projet.

Envoyé en préfecture le 16/11/2021
Reçu en préfecture le 16/11/2021
Affiché le 16/11/2021
ID : 073-217303049-20211108-2021_11_06_4-CC

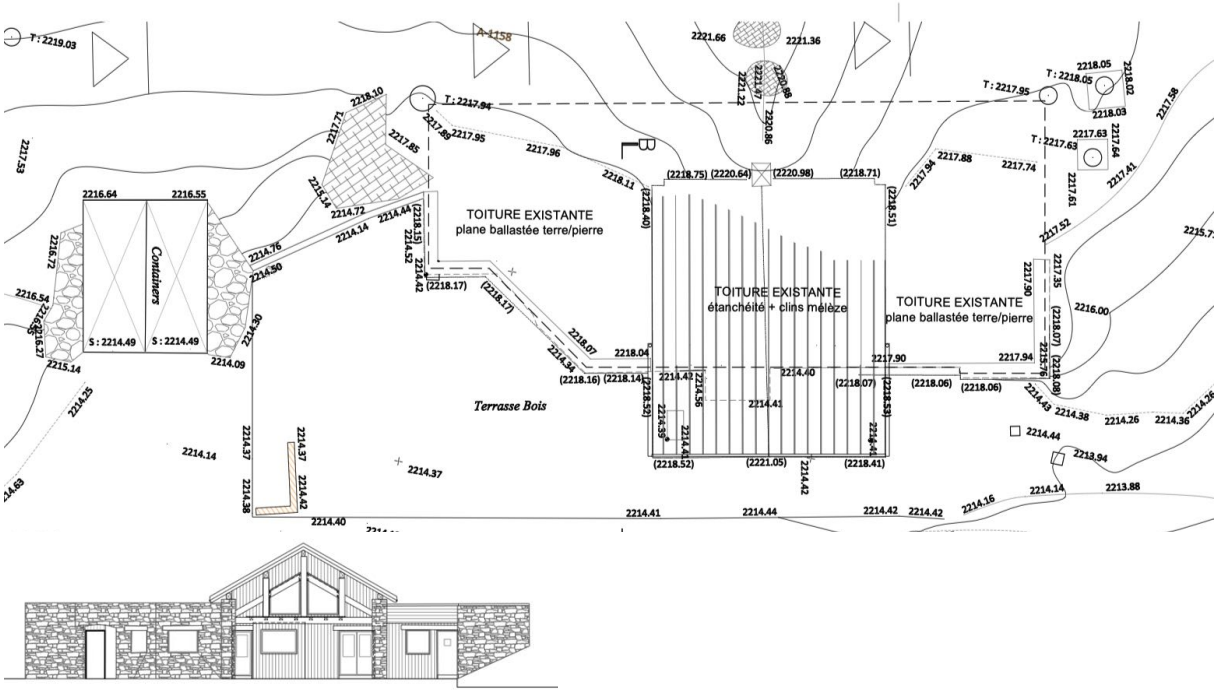

Plan masse de l'existant à titre indicatif (Source : Playtime Agence d'Architecture – Lyon)

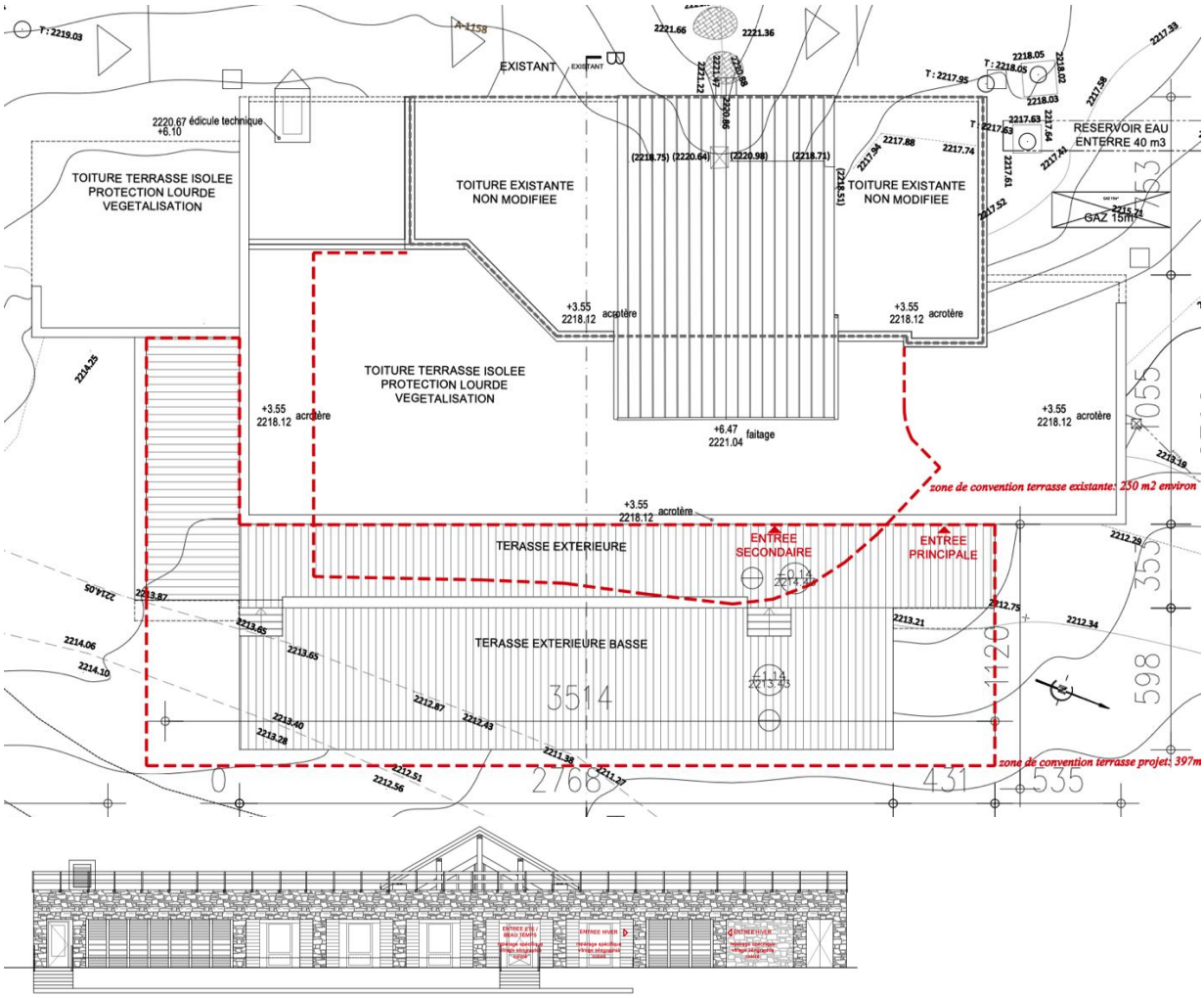

Plan masse du projet à titre indicatif (Source : Playtime Agence d'Architecture – Lyon)

Envoyé en préfecture le 16/11/2021
Reçu en préfecture le 16/11/2021
Affiché le 16/11/2021
ID : 073-217303049-20211108-2021_11_06_4-CC

Les surfaces de plancher nouvellement créées sont destinées à la réalisation :

- D'une salle de restauration intérieure pour permettre un accueil de qualité quelle que soit la météo.
- D'une cuisine adaptée
- De sanitaires

Une terrasse extérieure de plain-pied est aussi prévue.

▶ Capacité d'accueil et d'équipement

Le projet prévoit :

	SURFACE DE PLANCHER TOURISTIQUE (restaurant, bar, cuisine, accueil, circulations, sanitaires)	**SURFACE DE PLANCHER NON TOURISTIQUE (garage, stockage, …)**	
EXISTANT CONSERVÉ	environ 131 m2, dont environ 20m2 de cuisine	Environ 92 m2	**Environ 223 m2**
EXTENSION PROJET	environ 185 m2 supplémentaires, dont environ 30 m2 de cuisine	Environ 84 m2 supplémentaires (stockage, rangement, garage engins)	**Environ 269 m2**
TOTAL EXISTANT+PROJET	**Environ 316 m2**	**Environ 176 m2**	**Environ 492 m2**

Il n'est pas prévu de surface supplémentaire pour le logement de personnel. Les espaces de repos existants (environ 40m2) sont conservés.

▶ Orientations liées à l'intégration paysagère

La topographie du site permet d'intégrer le bâtiment dans le site et dans la pente. Le projet d'extension prolonge le bâtiment vers le Sud et vers l'Est en continuité de la toiture plate existante, en respectant scrupuleusement les hauteurs du bâtiment existant, permettant l'intégration dans la pente et l'inscription discrète dans le paysage, formant une unique façade.

La faible hauteur du bâti et le traitement donnent à voir une image horizontale du bâti, accompagnée par une toiture plate végétalisée. Cette toiture assurera ainsi la discrétion du bâti depuis l'amont.

L'impact visuel de l'extension est ainsi réduit dans le paysage proche ou lointain pour préserver le lieu.

▶ Orientations liées à la prise en compte de l'agriculture

Le site est localisé dans les alpages identifiés dans le SCoT Tarentaise Vanoise. Les accès aux parcelles agricoles seront préservés.

Envoyé en préfecture le 16/11/2021
Reçu en préfecture le 16/11/2021
Affiché le 16/11/2021
ID : 073-217303049-20211108-2021_11_06_4-CC

14 - UTN locale du restaurant d'altitude au lieu-dit les Ruines de Tovières

▶ Contexte

L'objectif est ici d'accompagner la valorisation touristique du plateau de Tovière, à l'année. Ce site présente en effet plusieurs atouts :

- Activités de l'aéroclub
- Site fréquenté par les activités de VTT
- Une situation en belvédère qui surplombe le village de Val d'Isère,

Une situation aux franges du domaine skiable, mais Intégré au parcours skieur sur le domaine skiable de l'espace Killy.

Ce site bénéficie donc d'une aujourd'hui d'une particularité dans le produit touristique de la station et il manque une offre de restauration susceptible de l'accompagner.

▶ localisation

Le site est à environ 2100 mètres d'altitude au lieu-dit « Chalet de la Tovière » en amont du ruisseau de la Tovière et à l'aval de la falaise du Rocher du saut. En hiver, la piste de ski Triffolet passe sur la zone d'étude et permet depuis le sommet de Bellevarde de rejoindre le front de neige de la Daille au départ de la nouvelle télécabine. Le site offre un espace ouvert composé de prairies de montagne en bordure du GR5.

Le périmètre reprend l'emprise du secteur Nr5 du règlement graphique.

Localisation de l'UTN

Envoyé en préfecture le 16/11/2021
Reçu en préfecture le 16/11/2021
Affiché le 16/11/2021
ID : 073-217303049-20211108-2021_11_06_4-CC

▶ Nature de l'UTN

Le présent projet consiste en la démolition-reconstruction des ruines de Tovière pour la réalisation d'un restaurant d'altitude. Le projet reprend l'emprise des deux volumes existants en l'augmentant d'un élément de liaison. Pour garder l'image de deux volumes, cette jonction sera assurée sur un seul niveau en toit-terrasse. Une partie de l'emprise de la longère sera mobilisée afin de proposer des espaces de terrasse sans majorer l'emprise au sol.
Les hauteurs de la la longère sont majorées, pour tenir compte à la fois de l'implantation du plus petit volume existant, qui surplombe la longère à l'aval. En effet, il convient de conserver la même altimétrie de terrasse depuis l'arrivée skieur à l'amont jusqu'à la longère. La longère proposera un niveau de surface de plancher au niveau de la terrasse + toit non aménageable.

Le projet comprend aussi une partie hébergement, sous forme de hameau composé de plusieurs petites unités d'hébergement (environ 60m² par unité, 2 chambres par lodge) dont l'épannelage rappellera les hameaux traditionnels ; celles-ci seront intégrées dans la topographie existante et accessible depuis le bâtiment d'accueil par un cheminement souterrain passant sous le monticule existant. Ces unités d'hébergement viendront mettre en scène la croix existante au sommet de la butte.

Situé sur le domaine skiable, le projet sera donc intégré au parcours skieurs. A proximité de l'arrivée du TC Daille (télécabine au départ de la Daille), il bénéficie d'un accès pour les skieurs ou bien même pour les piétons. La terrasse de plain pied permet l'accès facilité au restaurant par l'extérieur après avoir déposé ses skis dans un rack extérieur. Le retour s'effectue par la piste déjà existante.

L'accessibilité aux chalets d'hébergement sera assurée directement depuis le restaurant via des galeries souterraines.

Approvisionnements exploitation :
Le restaurant sera approvisionné par le TC Daille afin d'assurer le service de restauration. Une fois les denrées acheminées par la piste, elles seront réparties dans le sous-sol du restaurant dans les divers espaces de stockage nécessaires au fonctionnement de celui-ci via un monte charge connecté à la terrasse d'accès du RDC. Un second flux de livraisons pourra s'effectuer directement vers le sous-sol grâce à un accès sous la terrasse depuis la piste. Seront également intégrés au projet un espace de stockage et de tri des déchets avant leur acheminement aux bennes appropriées en vallée (voir plans)

▶ Capacité d'accueil et d'équipement

Capacité d'accueil
Le projet prévoit pour la partie restauration d'altitude :

SURFACE DE PLANCHER TOURISTIQUE (restaurant, bar, cuisine, accueil, circulations, sanitaires)	SURFACE DE PLANCHER NON TOURISTIQUE (garage, stockage, logement de personnel
300 m2 maximum	750 m2 maximum, dont environ 240m2 de logement de personnel *

Le projet prévoit pour la partie hébergement touristique : **420 m2 de surface de plancher,** repartie en 7 chalets de 60m2 de surface de plancher chacun.

Envoyé en préfecture le 16/11/2021
Reçu en préfecture le 16/11/2021
Affiché le 16/11/2021
ID : 073-217303049-20211108-2021_11_06_4-CC

*** Logement du personnel :**

Le restaurant (et futur projet de hameau) nécessitant la présence de certains personnels à l'aube, le projet met à disposition 10 chambres du personnel équipées ainsi que d'une salle d'eau. Une salle commune est proposée avec divers équipements pour le personnel.

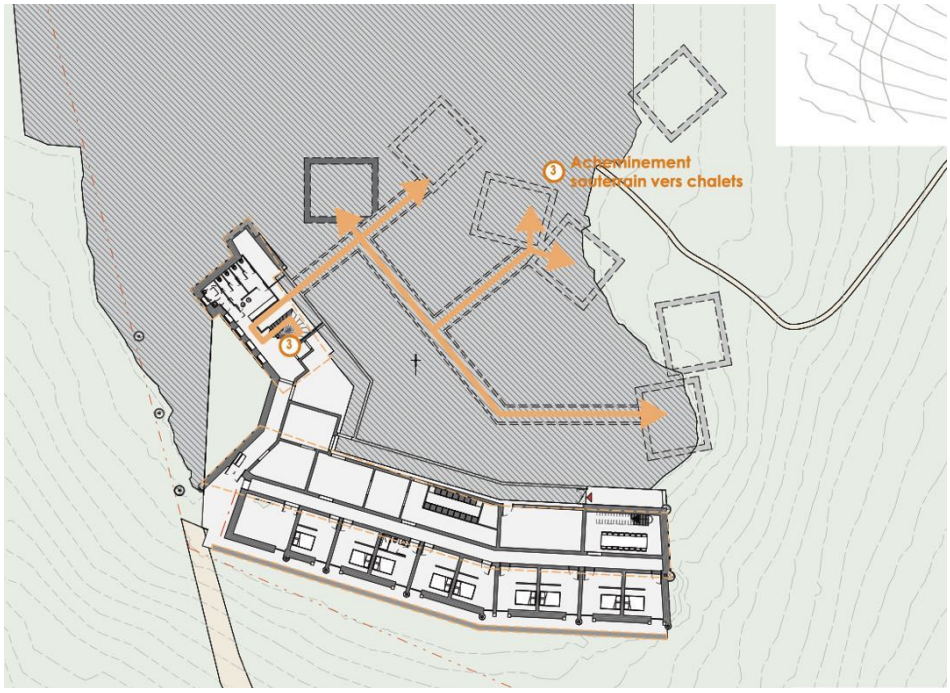

Illustration du principe d'aménagement Source : JMV ressort

▶ Orientations liées à l'intégration paysagère de la partie restauration

Le projet reprend l'emprise des deux volumes existants **en l'augmentant d'un élément de liaison**. Pour garder l'image de deux volumes, cette jonction sera assurée sur un seul niveau en toit-terrasse. Une partie de l'emprise de la longère mobilisée afin de proposer des espaces de terrasse sans majorer l'emprise au sol.

Envoyé en préfecture le 16/11/2021
Reçu en préfecture le 16/11/2021
Affiché le 16/11/2021
ID : 073-217303049-20211108-2021_11_06_4-CC

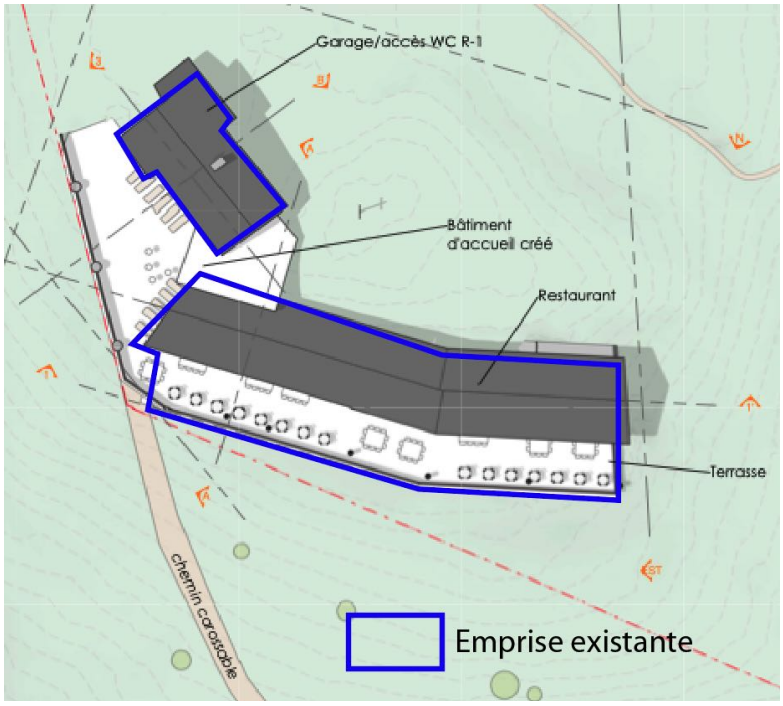

Les hauteurs sont majorées, pour tenir compte à la fois de l'implantation du plus petit volume existant, qui surplombe la longère à l'aval. En effet, il convient de conserver la même altimétrie de terrasse depuis l'arrivée skieur à l'amont jusqu'à la longère. La longère proposera un niveau de surface de plancher au niveau de la terrasse + toit non aménageable.

Insertion du projet sur le site

▶ Orientations relatives aux hébergements

L'accès aux hébergements sera assuré depuis des souterrains, afin de limiter l'impact paysager lié aux circulations en aérien.

▶ Orientations liées à la prise en compte de l'agriculture

Le site est localisé au sein des alpages identifiés dans le SCoT Tarentaise Vanoise. Les accès aux parcelles agricoles seront préservés.

Envoyé en préfecture le 16/11/2021
Reçu en préfecture le 16/11/2021
Affiché le 16/11/2021
ID : 073-217303049-20211108-2021_11_06_4-CC

15 - UTN locale du restaurant d'altitude au lieu-dit le Plan

▶ Contexte

Le plan est le seul retour centre station / front de neige du domaine skiable depuis le massif de Solaise ce qui implique que la piste est une des plus fréquentées. De par son exposition, elle est, de surcroît, une de celle qui a le taux d'ouverture le plus important sur la saison.

L'objectif de ce nouveau restaurant d'altitude est de proposer une restauration plus classique à une échelle se rapprochant des volumétries des chalets/cabanes traditionnels, sur cette piste très fréquentée en hiver (voire la plus fréquentée). Le site est à la croisée entre 3 pistes importantes : le plan, rhone-alpes et la Piste M.
De plus, même si Bellevarde concentre une bonne partie du tourisme estival, le secteur est usité par les randonneurs en direction de la Tête de Solaise.

▶ localisation

Le terrain se situe en haut de la Foret de Rogoney, sur le Plan, sous la télécabine de Solaise, juste en dessous du surpresseur pour les enneigeurs, sur la commune de Val d'Isère.

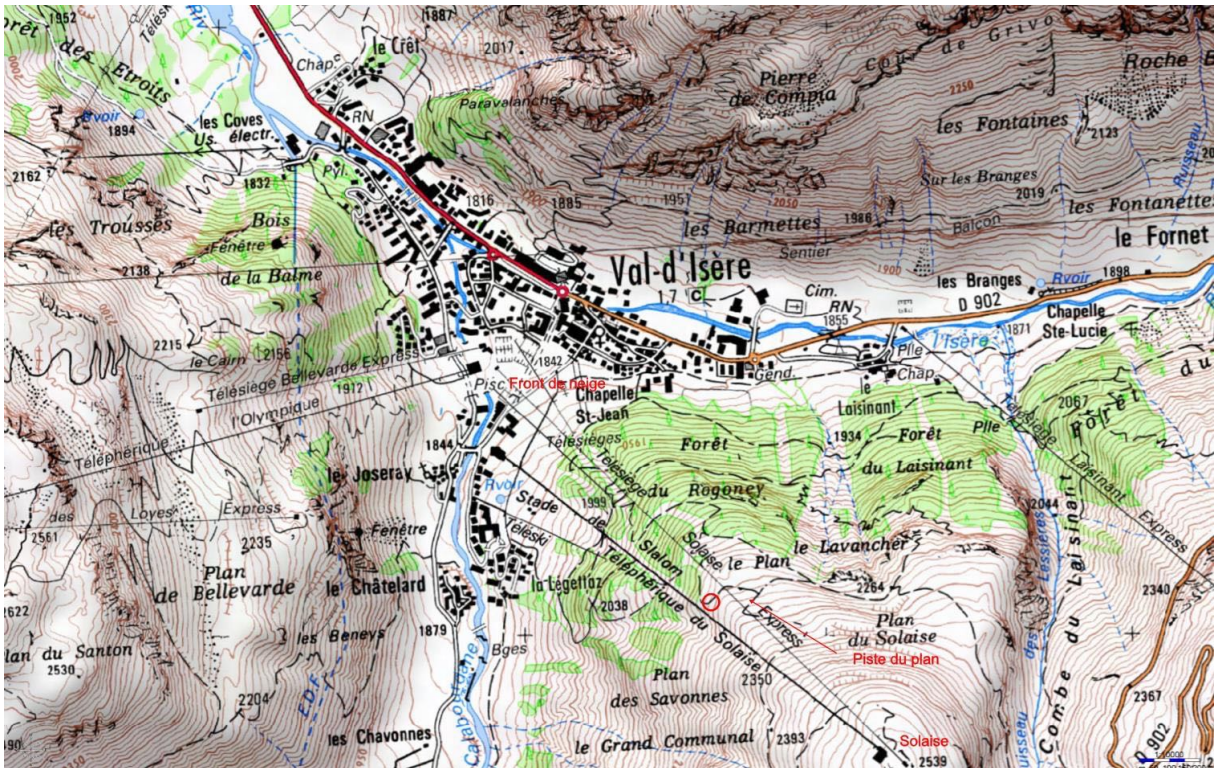

Envoyé en préfecture le 16/11/2021
Reçu en préfecture le 16/11/2021
Affiché le 16/11/2021
ID : 073-217303049-20211108-2021_11_06_4-CC

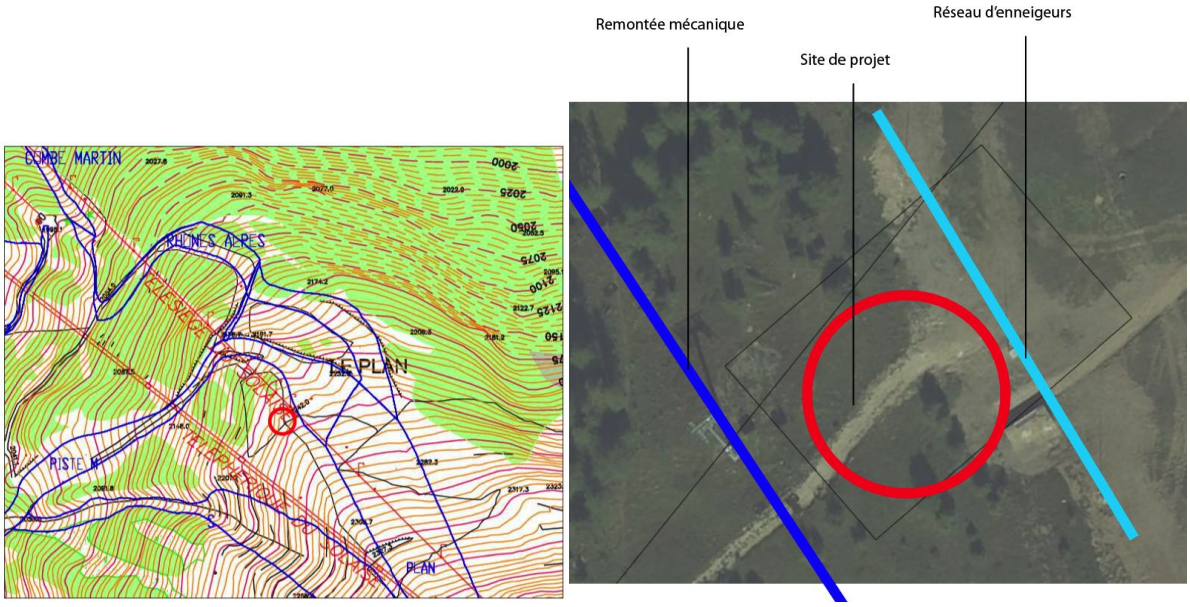

Localisation de l'UTN

Le site est à proximité immédiate d'une remontée mécanique et d'un réseau d'enneigeurs.
Il bénéficie d'un accès pour les skieurs ou bien même pour les piétons.

Le périmètre reprend l'emprise du secteur Nr6 du règlement graphique.

▶ Nature de l'UTN

Le présent projet consiste à implanter un restaurant d'altitude avec les services à destination de la clientèle skieur. Les surfaces touristiques sont destinées à la réalisation :

- D'une salle de restauration intérieure pour permettre un accueil de qualité quelle que soit la météo.
- D'une cuisine adaptée
- De sanitaires
- Des logements de personnel
- Une terrasse principale.

Envoyé en préfecture le 16/11/2021
Reçu en préfecture le 16/11/2021
Affiché le 16/11/2021
ID : 073-217303049-20211108-2021_11_06_4-CC

▶ Capacité d'accueil et d'équipement

Capacité d'accueil

Le projet prévoit :

SURFACE DE PLANCHER TOURISTIQUE (restaurant, bar, cuisine, accueil, circulations, sanitaires)	SURFACE DE PLANCHER NON TOURISTIQUE (garage, stockage, logement de personnel, bureau, …)
Environ 165 m2 de salle de restaurant Environ 65 m2 de cuisine Environ 15 m2 pour le kidsclub Environ 30 m2 pour sanitaires, circulations Soit un total d'environ 275 m2 de surface de plancher.	Environ 435 m2 de surface de plancher, dont environ 40 m2 pour le logement de personnel (hors sanitaires).

La terrasse présentera une surface d'environ 320m2, implantée dans la pente sur pilotis.

Logement du personnel :

- Création de deux studios de 20 m2 chacun, complétés par des sanitaires.

▶ Orientations relatives à l'intégration paysagère

Le terrain est un quasi replat, présentant de faibles pentes. Le bâtiment viendra se caler dans une cassure existante, permettant la réalisation d'un sous-sol-partiel et ainsi limiter les hauteurs bâties à l'amont :

- R+1+C à l'aval
- R+C à l'amont, avec la terrasse surplombant le sous-sol partiel

Le bâtiment viendra se caler dans la cassure juste en dessous du local compresseur des enneigeurs.

Le bâtiment abritera en rez de terrain, la partie restaurant avec une terrasse, réserves et cuisine, sanitaires.
L'étage du bâtiment sera réservé aux logements du gérant et des employés.
Le sous sol partiel sera composé des parties techniques : chaufferie, rétention d'eau, réseaux divers, zone de stationnement pour la déneigeuse.

Envoyé en préfecture le 16/11/2021
Reçu en préfecture le 16/11/2021
Affiché le 16/11/2021
ID : 073-217303049-20211108-2021_11_06_4-CC

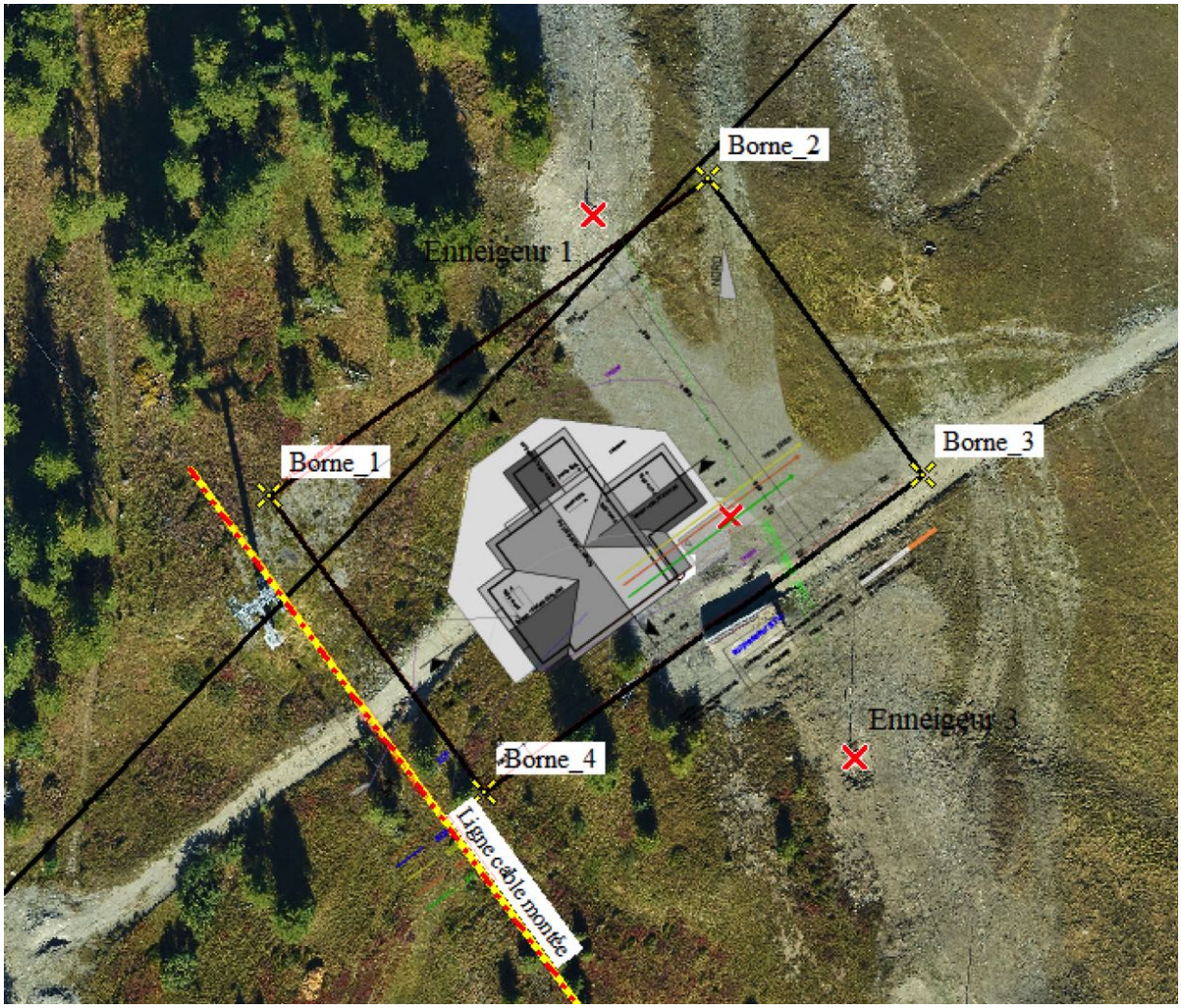

Implantation du bâti sur site – à titre illustratif
Source : Laurent Belleville – architecte dplg

▶ Orientations liées à la prise en compte de l'agriculture

Le site est localisé au sein des alpages identifiés dans le SCoT Tarentaise Vanoise. Les accès aux parcelles agricoles seront préservés.